

SB CONSEIL

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Inscrite au Conseil Régional d'Alsace de l'Ordre des Experts Comptables
Membre de la Compagnie Régionale de Colmar

**ASSOCIATION CULTURELLE D'OBERNAI
ESPACE ATHIC
CENTRE CULTUREL D'OBERNAI**

**4 rue Athic
67210 OBERNAI**

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 Décembre 2020

**ASSOCIATION CULTURELLE D'OBERNAI
ESPACE ATHIC
CENTRE CULTUREL D'OBERNAI**

Association de droit local inscrite au Tribunal de Molsheim
Vol. XXIII n° 21
4 rue Athic
67210 OBERNAI

SIRET N° 323 050 523 00025
NAF 913E

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres de l'Association

Opinion

En exécution du mandat qui nous a été confié par votre Assemblée Générale du 29 Août 2018, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre association relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous portons à votre connaissance les changements de méthodes comptables appliqués par l'association suite à l'application du règlement ANC n°2018-06

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- ✓ Dans le cadre de notre appréciation du montant des produits d'exploitation, nous nous sommes notamment assurés de la correcte application du principe de rattachement des ressources à leur exercice d'attribution ainsi que de la bonne gestion des fonds dédiés ;
- ✓ Dans le cadre de notre appréciation de la valeur des dettes fournisseurs ou sociales, nous nous sommes assurés, par la mise en œuvre de contrôles appropriés et par sondages, de leur correcte évaluation et de leur apurement à bonne date ;

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

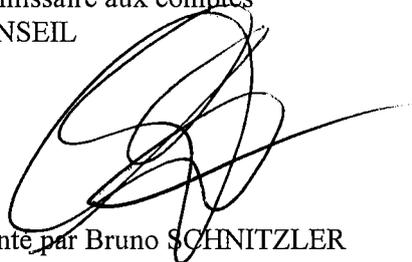
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Oberhausbergen, le 22 Juin 2021

Le commissaire aux comptes
SB CONSEIL



représenté par Bruno SCHNITZLER

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Donations temporaires d'usufruit							
	Concessions, brevets, licences, marques...	16 038	16 038					
	Immobilisations incorporelles en cours							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions	141 169	133 869	7 301	13 248	5 947	44.89	
	Installations techniques Matériel et outillage	285 142	249 960	35 182	41 930	6 748	16.09	
	Immobilisations corporelles en cours	5 400		5 400		5 400		
	Avances et acomptes							
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>								
Immobilisations financières (1)								
Participations et Créances rattachées								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres	400		400	400				
Total I	448 149	399 866	48 283	55 578	7 295	13.13		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Créances (2)							
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	393		393	4 084	3 691	90.38	
	Créances reçues par legs ou donations							
	Autres	78 970		78 970	33 301	45 669	137.14	
	Valeurs mobilières de placement							
	Instruments de trésorerie							
Disponibilités	267 120		267 120	116 607	150 513	129.08		
Charges constatées d'avance (2)	1 642		1 642	629	1 013	161.06		
Total II	348 125		348 125	154 621	193 504	125.15		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)							
	Primes de remboursement des emprunts (IV)							
	Ecarts de conversion actif (V)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	796 275	399 866	396 408	210 199	186 209	88.59		

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an

SB CONSEIL
SARL AU CAPITAL DE 50 000 €
15, rue du Parc
67205 OBERHAUSBERGEN
Tél. 03 88 56 91 62
SIRET : 404 953 614 00017
APE 6920 Z

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires		37 900		37 900		
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles		10 000			10 000	
Réserves pour projet de l'entité							
Autres							
Report à nouveau		17 174		11 324	5 850	51.66	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)		21 192		15 850	5 342	33.70	
Situation nette (sous total)		86 266		65 074	21 192	32.57	
Fonds propres consommables							
Subventions d'investissement		20 481		39 608	19 127	48.29	
Provisions réglementées							
Total I		106 747		104 682	2 066	1.97	
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés		185 300			185 300	
Total II			185 300			185 300	
PROVISIONS	Provisions pour risques		13 043		13 043		
	Provisions pour charges						
Total III			13 043		13 043		
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières diverses		20 715		20 715		
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		33 805		30 078	3 727	12.39
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales		17 236		18 753	1 517	8.09
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes		18 061		21 264	3 203	15.06
	Instrument de trésorerie						
	Produits constatés d'avance		1 500		1 664	164	9.83
Total IV		91 318		92 474	1 156	1.25	
Ecarts de conversion passif (V)							
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		396 408		210 199	186 209	88.59	

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

89 818 90 811

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation		514		599	85	14.23
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III		514		599	85	14.23
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV						
2. Résultat financier (III-IV)		514		599	85	14.23
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)		2 066		2 740	4 806	175.37
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion				1 455	1 455	100.00
Sur opérations en capital		19 127		19 723	596	3.02
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V		19 127		21 178	2 051	9.69
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion				2 587	2 587	100.00
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total VI				2 587	2 587	100.00
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		19 127		18 591	536	2.88
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)		578 565		668 692	90 127	13.48
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		557 373		652 842	95 468	14.62
5. EXCEDENT OU DEFICIT		21 192		15 850	5 342	33.70

SB CONSEIL
SARL AU CAPITAL DE 50 000 €
15, rue du Parc
67205 OBERHAUSBERGEN
Tél. 03 88 56 91 62
SIRET : 404 853 614 00017
APE 6920 Z

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature				59 273	59 273	100.00
Bénévolat	17 803				17 803	
TOTAL	17 803			59 273	41 470	69.96
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens				56 118	56 118	100.00
Prestations en nature						
Personnel bénévole	17 803			70 356	52 553	74.70
TOTAL	17 803			126 474	108 671	85.92

SB CONSEIL
SARL AU CAPITAL DE 50 000 €
15, rue du Parc
67205 OBERHAUSBERGEN
Tél. 03 88 56 91 62
SIRET : 404 953 614 00017
APE 6920 Z

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 396 408.14 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 558 925.32 Euros et dégagant un excédent de 21 192.10 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Evénements significatifs de l'exercice et événements postérieurs à la clôture :

Dans le contexte sanitaire de la Covid19, l'association a été contrainte d'annuler son festival annuel Pisteur d'Etoiles, d'annuler ou de reporter de nombreuses dates de sa saison artistique et de fonctionner de manière générale avec un net retrait de dépenses dans un contexte économique qui est resté incertain tout au long de l'année 2020 et ce depuis le mois de mars 2020.

Les subventions sont toutefois restées stables en 2020 par rapport à 2019. Compte tenu du contexte sanitaire exposé ci-avant, l'association n'a pu utiliser les fonds qui lui ont été notifiés en 2020, ce qui conduit l'association à constater des fonds dédiés à hauteur de 185 300€ sur les budgets de la structure, du festival Pisteur d'Etoiles et sur la Saison artistique et ce en cohérence avec son budget prévisible pour les exercices 2021 et 2022.

L'association a par ailleurs mis en place du chômage partiel, du télétravail et bénéficié de diverses aides en lien direct avec la COVID-19. L'association n'a de ce fait jamais estimé que la poursuite de son exploitation était remise en cause en 2020.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales comptables dans le respect des principes prévus par le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général, et le règlement ANC n°2018-06 relatif aux modalités d'établissements des comptes annuels personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

SB CONSEIL
SARL AU CAPITAL DE 50 000 €
15, rue du Parc
67205 OBERHAUSBERGEN
Tél. 03 88 56 91 62
SIRET : 404 953 614 00017
APE 6920 Z

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

la mise en oeuvre du nouveau règlement ANC 2018-06 constitue un changement de méthode comptable qui a pour effet le reclassement de la recette du Cinéma dans la classe comptables des Ventes de prestations de service sur l'exercice 2020 alors que ces recettes pour un total de 65 954€ est classé dans la catégories des parrainages dans le compte de résultat 2019.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	19 407		
TOTAL	19 407		
Installations générales agencements aménagements des constructions	141 169		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	167 691		2 397
Installations générales agencements aménagements divers	74 582		10 790
Matériel de transport	2 125		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	36 759		
Emballages récupérables et divers	3 409		
Immobilisations corporelles en cours			5 400
TOTAL	425 736		18 587
Prêts, autres immobilisations financières	400		
TOTAL	400		
TOTAL GENERAL	445 543		18 587

SB CONSEIL
SARL AU CAPITAL DE 50 000 €
15, rue du Parc
67205 OBERHAUSBERGEN
Tél. 03 88 56 91 62
SIRET : 404 953 614 00017
APE 6920 Z

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		3 369	16 038	16 038
Installations générales agencements aménagements constr.			141 169	141 169
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			170 088	170 088
Installations générales agencements aménagements divers		645	84 728	84 728
Matériel de transport		900	1 225	1 225
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		11 066	25 692	25 692
Emballages récupérables et divers			3 409	3 409
Immobilisations corporelles en cours			5 400	5 400
TOTAL		12 611	431 711	431 711
Prêts, autres immobilisations financières			400	400
TOTAL			400	400
TOTAL GENERAL		15 980	448 149	448 149

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	19 407		3 369	16 038
Installations générales agencements aménagements constr.	127 922	5 947		133 869
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	139 438	14 143		153 581
Installations générales agencements aménagements divers	63 468	4 552	645	67 376
Matériel de transport	2 125		900	1 225
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	34 604	1 144	11 066	24 682
Emballages récupérables et divers	3 001	96		3 096
TOTAL	370 558	25 882	12 611	383 828
TOTAL GENERAL	389 965	25 882	15 980	399 866

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.constr.	5 947				
Instal.techniques matériel outillage indus.	14 143				
Instal.générales agenc.aménag.divers	4 552				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 144				
Emballages récupérables et divers	96				
TOTAL	25 882				
TOTAL GENERAL	25 882				

SB CONSEIL
SARL AU CAPITAL DE 50 000 €
15, rue du Parc
67205 OBERHAUSBERGEN
Tél. 03 88 56 91 62
SIRET : 404 953 614 00017
APE 6920 Z

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	13 043				13 043
TOTAL	13 043				13 043
TOTAL GENERAL	13 043				13 043

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	400	400	
Autres créances clients	393	393	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 566	1 566	
Taxe sur la valeur ajoutée	23 327	23 327	
Divers état et autres collectivités publiques	51 040	51 040	
Débiteurs divers	3 037	3 037	
Charges constatées d'avance	1 642	1 642	
TOTAL	81 405	81 405	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	33 805	33 805		
Personnel et comptes rattachés	6 027	6 027		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 665	7 665		
Taxe sur la valeur ajoutée	2 126	2 126		
Autres impôts taxes et assimilés	1 418	1 418		
Autres dettes	8 806	8 806		
Produits constatés d'avance	1 500	1 500		
TOTAL	61 347	61 347		

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

SB CONSEIL
SARL AU CAPITAL DE 50 000 €
15, rue du Parc
67205 OBERHAUSBERGEN
Tél. 03 88 56 91 62
SIRET : 404 953 614 00017
APE 6920 Z

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Contributions financières d'autres organismes					185 300	185 300	
Fonds dédiés Structure					60 000	60 000	
Fonds dédiés Saison					75 900	75 900	
Fonds dédiés Pisteur d'E					49 400	49 400	
TOTAL					185 300	185 300	

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		1 642
Total		1 642
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		1 500
Total		1 500

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
JLG SOFT LICENCE REGIS	458		
ACPTE CESSION MECANIQUE	825		
ECS MEDIASCHOOL	359		
Total	1 642		

SB CONSEIL
SARLAU CAPITAL DE 50 000 €
15, rue du Parc
67205 OBERHAUSBERGEN
Tél. 03 88 56 91 62
SIRET : 404 953 614 00017
APE 6920 Z

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Détail des produits constatés d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
LOCATION CHAPITEAU FERON ARTS	1 500		
Total	1 500		

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- QUOTE PART SUBVENTION	19 268	777000
- DONS EXCEPT BILLETERIE	361	771310
Total	19 629	

SB CONSEIL
SARL AU CAPITAL DE 50 000 €
15, rue du Parc
67205 OBERHAUSBERGEN
Tél. 03 88 56 91 62
SIRET : 404 953 614 00017
APE 6920 Z